

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mercredi 5 mars 2025

N° 001-2025

Conseillers

Nombre en exercice : 19
Nombre de présents : 13
Procurations : 3
Nombre de votants : 16

Votes

Pour : 2
Contre : 9
Abstention : 5

Date de la convocation

28 février 2024,
affichée le 28 février 2024

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : Mmes FONTAINE B, BENYAHIA, JACOB, SIMON, POUPONNEAU, EMON, DUBRUNQUEZ,

MM. KOCIUBA, DENIS, GOURNET, LEJEUNE, STIENNE, CAPITAINE

Pouvoirs : Mr LAQUEUE donne pouvoir à Mr DENIS

Mme FONTAINE N donne pouvoir à Mme JACOB

Mr MAQUIN donne pouvoir à Mr GOURNET

Absents : Mme TOUROLLE, Mr BRIZION, Mr KRAWIEC,

Secrétaire de séance : Monsieur Anthony DENIS

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2024 est approuvé.

Objet : Avis du Conseil municipal sur le projet d'implantation d'une éolienne et d'un poste de livraison à SORBON

-Vu l'arrêté 2025-003 portant ouverture d'une enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie du vent dit « unité d'alimentation éolienne de Sorbon » regroupant une éolienne et un poste de livraison sur le territoire de la commune de Sorbon (08300) présentée par la SASU Yaway Sorbon-Etoile (Groupe Kallista Energy)

-Vu l'article R.181-38 du code de l'environnement sollicitant l'avis du conseil municipal

-Considérant que chaque membre du conseil a pu prendre connaissance du projet au préalable

Monsieur le Maire expose le projet d'implantation d'une éolienne et d'un poste de livraison sur la commune de Sorbon et explique qu'il nécessite l'avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par :

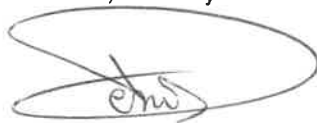
2 voix POUR

9 voix CONTRE

5 ABSTENTIONS

-EMET un avis défavorable sur le projet d'implantation d'une éolienne et d'un poste de livraison sur la commune de SORBON.

Le secrétaire de séance, Anthony DENIS



Le Maire, Michel KOCIUBA



En séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 07/03/2025

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission

en sous-préfecture le 07/03/2025

de la publication le 07/03/2025

Mise en ligne sur le site internet le 07/03/2025